

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 25 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois
Et le vingt-cinq du mois de Janvier

Membres en exercice :	29
Membres présents :	27
Procurations :	2
VOTES :	29
POUR :	29
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	0
Date de convocation :	19/01/23

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. GALLO C. CLARES P. BOY JP. GALANTINI V. JOURDAN E. ODDOU S. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. CLEMENT JL. JAFFRE S. SEBANI S. FERAUD S. DERDICHE C.

PROCURATIONS : Mme Colette RODRIGUEZ à M. Daniel SPAGNOU
M. Hugo PICHON à M. Bernard CODOUL

Mme Léa PAYAN est élue secrétaire de séance.

2023-01-14-SP

OBJET : Tableau indicatif des emplois permanents communaux à temps complet et à temps non complet au 01 janvier 2023

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient d'établir la liste des emplois permanents communaux à temps complet et à temps non complet au 01 janvier 2023.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal à L'UNANIMITÉ

DIT que les tableaux indicatifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet sont fixés comme suit au 01/01/2023.

I) BUDGET PRINCIPAL

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

<u>SERVICES ADMINISTRATIFS</u>		<u>SERVICES TECHNIQUES</u>	
Directeur Général des Services (CDI au sens de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 article 3-3-2 ^e)	1	Ingénieur principal	2
Directeur territorial	1	Ingénieur	2
Attaché principal	3	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	2
Attaché	3	Technicien	3
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	6	Agent de maîtrise principal	17
Rédacteur principal de 2 ^e classe	2	Agent de maîtrise	8
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	7	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	6
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	8	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	9
Adjoint administratif	7	Adjoint technique	15
<u>SERVICE DES SPORTS</u>		<u>RESTAURANT SCOLAIRE</u>	
Conseiller principal des APS	1	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	3
Educateur APS principal de 1 ^{ère} classe	1	Adjoint technique	3
Educateur APS principal de 2 ^e classe	2	Agent de maîtrise principal	1
Educateur APS	1	Adjoint administratif	1
Agent de maîtrise principal	3		
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	2	<u>RESTAURANT PETITE ENFANCE</u>	
Adjoint technique	3	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	Adjoint technique	3
Agent de maîtrise	1		

Mis en ligne le 26/01/2023 à 18h00

REÇU EN PREFECTURE

le 26/01/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210402095-20230125-2023_01_14_

<u>ECOLE</u>		<u>SERVICES GENERAUX</u>	
Agent de maîtrise	2	Adjoint technique	1
ASEM principal de 2 ^e classe	1	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1
Adjoint technique	6	Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	1
<u>SERVICE INFORMATIQUE</u>		<u>POLICE MUNICIPALE</u>	
Technicien principal de 2 ^e classe	2	Chef de Service de Police Municipale	
Technicien	1	Principal de 1 ^{ère} classe	1
		Brigadier-Chef principal	4
<u>CULTURE</u>		Brigadier	1
Adjoint du patrimoine	2	Gardien Brigadier	2
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	Rédacteur	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	1
Adjoint technique	5	Adjoint administratif	1
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	1		
<u>BIBLIOTHEQUE</u>		<u>CENTRE DE LOISIRS</u>	
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	1	Adjoint d'animation	1
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^e classe	2	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	2
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	1	Adjoint administratif	1
<u>DEPARTEMENT JEUNESSE</u>		<u>HALTE GARDERIE</u>	
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	Puéricultrice	1
Attaché	1	Educatrice de jeunes enfants	1
		Auxiliaire de puériculture de classe normale	2
		Agent social	3
<u>CRECHE</u>			
Infirmière de classe supérieure	1		
Educatrice de jeunes enfants			
Auxiliaire de puériculture de classe normale	1		
Agent social	2		
<u>TOTAL BUDGET PRINCIPAL = 189</u>			

II) BUDGET DE L'EAU

SERVICE DES EAUX

Ingénieur Principal CDI	1
Contrat à Durée Indéterminée au sens de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012	
Agent de maîtrise principal	1
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	1
Adjoint technique	3
Attaché	1

TOTAL BUDGET DE L'EAU = 7

III) BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

SERVICE ASSAINISSEMENT

Technicien principal 1 ^{ère} classe	1
Contrat à Durée Indéterminée au sens de la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005	
Technicien principal de 2 ^e classe	1
Contrat à Durée Indéterminée au sens de la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005	
Adjoint technique	2
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	1

TOTAL BUDGET ASSAINISSEMENT = 5

TOTAL DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET = 201

Mis en ligne le 26/01/2023 à 18h00

REÇU EN PREFECTURE
le 26/01/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210402095-20230125-2023_01_14_

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

SERVICES ADMINISTRATIFS

Adjoint administratif principal de 1ère classe	1 poste 28 H 00 hebdomadaires
Adjoint administratif	1 poste 30 H 00 hebdomadaires

SERVICES TECHNIQUES

Adjoint technique	1 poste 24 H 00 hebdomadaires
Adjoint technique	2 postes 30 H 00 hebdomadaires

SERVICE ENTRETIEN DES ECOLES ET BATIMENTS

Adjoint technique principal 2° classe	1 poste 33 H 00 hebdomadaires
Adjoint technique	1 poste 33 H 00 hebdomadaires
Adjoint technique	1 poste 23 H 00 hebdomadaires

SERVICES GENERAUX

Adjoint technique principal de 2° classe	1 poste 21 H 00 hebdomadaires
Adjoint technique	1 poste 20 H 00 hebdomadaires
Adjoint technique	1 poste 30 H 00 hebdomadaires
Adjoint technique	1 poste 25 H 00 hebdomadaires
Adjoint technique principal 2° classe	1 poste 28 H 00 hebdomadaires

RESTAURANT PETITE ENFANCE

Adjoint technique	1 poste 28 H 36' hebdomadaires
Adjoint technique	1 poste 10 H 00 hebdomadaires

RESTAURANT SCOLAIRE

Adjoint technique	1 poste 30 H 00 hebdomadaires
Adjoint technique	1 poste 19 H 00 hebdomadaires

BIBLIOTHEQUE

Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1 poste 30 H 00 hebdomadaires
Adjoint technique principal 2° classe	1 poste 30 H 00 hebdomadaires

HALTE GARDERIE

Agent social	2 postes 30 H 00 hebdomadaires
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1 poste 8H00 hebdomadaires

CRECHE

Agent social	1 poste 32 H 00 hebdomadaires
Agent social	1 poste 30 H 00 hebdomadaires

CULTURE

Adjoint technique	1 poste 28 H 00 hebdomadaires
-------------------	-------------------------------

TOTAL DES EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET = 25

DIT que les dépenses afférentes à ces emplois seront imputées au Budget Communal.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel SPAGNOU